

Commune de Valdeblore

L'an deux mil quinze et le trois octobre, à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Fernand BLANCHI, à l'effet de délibérer en session ordinaire sur :

- 1/ Approbation PV précédent,
- 2/ Classement Office de Tourisme (catégorie III),
- 3/ Décisions modificatives,
- 4/ Subventions manifestations
 - Festival de printemps,
 - Folies des lacs,
 - Rencontre des auteurs et éditeurs du Haut Pays,...
- 5/ Candidature du PNM au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- 6/ Délégations et indemnités de déplacement,
- 7/ Projet de logement pour personnes en perte d'autonomie : Convention avec la SEM Habitat 06,
- 8/ Convention Radio Vallées,
- 9/ Mise en place d'une convention unique avec le CDG o6 pour les missions facultatives,

10/ Fonctionnement PISCINE

- Convention lycée de la Montagne,
- Demande de matériel lycée,

11/ Investissements/Travaux:

- Accessibilité handicapés/Tourisme et Handicap AD'AP
- Canaux,
- Jardin d'enfants,
- Vergers conservatoires,
- Convention d'application de la Charte du PNM (2015-2017),
- Illuminations de Noel,
- Aménagement d'un pâturage quartier INGOLF Mollières,
- Toiture du Four communal de St Dalmas
- 12/ Questions diverses.

Présents: M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoints; Mmes GOUNIOT Caroline, SANTUCCI Alexandra, SAIA FERNANDEZ Françoise, MM. ATLANI Alfred, BORGOGNO Christophe ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, VIGNA Robert, Conseillers Municipaux.

Absent(s) représenté(s):

Absent(s) non représenté(s): M. RICHIER Jacques.

Monsieur FERRIER Olivier est désigné comme secrétaire de séance.



Avant de procéder au vote Monsieur BORGOGNO Christophe souhaite repréciser qu'étant arrivé tardivement lors du Conseil Municipal du 24 juillet dernier, il n'avait pris part aux votes qu'à partir de du point 7 « Questions diverses ».

Il lui est précisé que cette remarque a été prise en compte. Procès-verbal, et, délibérations validées, en font état.

Le procès-verbal du 24/07/2015 est adopté à l'unanimité



Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L 133-10-1, D 133-20 et suivants,

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme,

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

Approuve le dossier de demande de classement en catégorie III présenté par l'office de tourisme dénommé Office de Tourisme de Valdeblore La Colmiane tel qu'annexé à la présente délibération.

Autorise M. le Maire à adresser ce dossier au préfet conformément à l'article D 133-22 du code du tourisme.



Point 3 Décisions modificatives

DM 2 COM

Article/Chap.	Désignation	Sect	s	Opéra°	Serv.	Fonc.	Proposé	Voté	R/O	Type*
60612/011	Energie-électricité	Fonc.		Ориа	30111	T OTIC:	2 000.00 €	2 000.00 €		Турс
60622/011	Carburants	Fonc.	_				1 500.00 €	1 500.00 €		
60628/011	Autres foumitures non stockées	_	D				800.00 €	800.00€	ãŏ	
60631/011	Fournitures d'entretien	Fonc.	_				-5 000.00 €	-5 000.00 €	ŏň	
60632/011	F. de petit équipement		D				3 500.00 €	3 500.00 €	ŏŏ	
60636/011	Vêtements de travail	Fonc.	_				1 000.00 €	1 000.00 €	ĕŏ	
6064/011	Fournitures administratives		D				2 000.00 €	2 000.00 €	ĕŎ	
6065/011	Livres.disques.cassettes	Fonc.	_				3 000.00 €	3 000.00 €	٥ŏ	
6068/011	Autres matières & fournitures	Fonc.	_				-11 000.00 €	-11 000.00 €		
611/011	Contrats prestations services		D			+ +	3 000.00 €	3 000.00 €		
614/011	Charges loc. et de copropriété		D				4 000.00 €	4 000.00 €		
61522/011	Entretien de bâtiments		D				-1 500.00 €	-1 500.00 €		
61523/011	Entretien de voies et reseaux		D				10 000.00 €	10 000.00 €	4	
61524/011	Entretien de bois et forêts		D				-1 000.00 €	-1 000.00 €		
61551/011	Entretien matériel roulant		D				4 000.00 €	4 000.00 €		
61558/011	Entretien autres biens mobiliers		D				3 000.00 €	3 000.00 €	ÕÕ	
6156/011	Maintenance		D				-10 000.00 €	-10 000.00 €		
616/011	Primes d'assurances	Fonc.	_				-1 000.00 €	-1 000.00 €		
6226/011	Honoraires		D				-3 000.00 €	-3 000.00 €	~ ~	
6227/011	Frais d'actes, de contentieux		D				3 000.00 €	3 000.00 €	~ ~	
6228/011	Divers	Fonc.	_				7 000.00 €	7 000.00 €		
6231/011	Annonces et insertions	_	D				2 500.00 €	2 500.00 €	O	
6261/011	Frais d'affranchissement	Fonc.	_				-5 000.00€	-5 000.00€	\odot	
6281/011	Concours divers (cotisations)	Fonc.	D				500.00€	500.00€		
6355/011	Taxes & impôts sur véhicules	Fonc.	D				380.00€	380.00€		
637/011	Autres impôts & taxes	Fonc.	D				1 500.00 €	1 500.00 €	\odot	
6411/012	Personnel titulaire	Fonc.	D				38 000.00 €	38 000.00 €		
655402/65	Contribution SIVOM Tinée	Fonc.	D				-25 000.00€	-25 000.00€	\odot	
6558/65	Autres dépenses obligatoires	Fonc.	D				-5 000.00€	-5 000.00€		
668/66	Autres charges financières	Fonc.	D				800.00€	800.00€	●	
673/67	Titres annulés (exerc.antér.)	Fonc.	D				54 000.00 €	54 000.00 €	\odot	
676/042	Dif. sur réal. trans. en invest.		D				6 700.00 €	6 700.00 €	\odot	S. à S.
73925/014	Fonds péréq. interco et commun.	Fonc.	D				-3 100.00€	-3 100.00€		
7489/014	Reverst sur autres attribut°	Fonc.	D			1 1	3 050.00 €	3 050.00 €		

Au Fonctionnement/Recettes

Article/Chap.	Désignation	Sect	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Proposé	Voté	R/O	Type*
7366/73	Taxe remontées mécaniques	Fonc.	R				1 000.00€	1 000.00€		
7381/73	Taxe add. droits de mutation	Fonc.	R				7 330.00 €	7 330.00 €		
7388/73	Autres taxes diverses	Fonc.	R				3 000.00€	3 000.00€	⊙	
74121/74	Dot Solidarité rurale	Fonc.	R				13 000.00 €	13 000.00 €		
7471/74	Subv.etat	Fonc.	R				4 000.00€	4 000.00€	\odot	
7473/74	Subv.département	Fonc.	R				5 000.00€	5 000.00€		
74833/74	Etat-Compensat® CET (CVAE - C	Fonc.	R				1 000.00€	1 000.00€	●	
74835/74	Comp. exonération taxe d'hab.	Fonc.	R				2 000.00€	2 000.00 €		
752/75	Revenus des immeubles	Fonc.	R				30 000.00€	30 000.00€	⊙	
768/76	Autres produits financiers	Fonc.	R				9 300.00 €	9 300.00 €	\odot	
775/77	Produits des cessions d'immob.	Fonc.	R				9 000.00€	9 000.00 €	\odot O	

Total sélection

	Proposé	Approuvé
Dépenses	84 630.00 €	84 630.00 €
Recettes	84 630.00€	84 630.00 €

A l'investissement

Article/Chap.	Désignation	Sect	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Proposé	Voté	R/O	Type*
10222/10	FCTVA	Invest.	R				6 840.00 €	6 840.00 €	\odot	
10223/10	TLE	Invest.	R				2 178.00 €	2 178.00 €	\odot	
1322/13	Régions	Invest.	R	052			-3 484.00 €	-3 484.00 €	\odot	
1323/13	Départements	Invest.	R	156			-5 000.00€	-5 000.00€		
1323/13	Départements	Invest.	R	159			7 960.00 €	7 960.00 €	\odot	
1323/13	Départements	Invest.	R	147			-8 370.00 €	-8 370.00€	\odot	
1323/13	Départements	Invest.	R	130			-606.08€	-606.08€		
1323/13	Départements	Invest.	R	052			-2 880.00 €	-2 880.00 €	\odot	
1323/13	Départements	Invest.	R	162			5 101.04 €	5 101.04 €	\odot	
132801/13	PNM	Invest.	R	162			12 629.48 €	12 629.48 €	\odot	
1641/16	Emprunts en euros	Invest.	R	147			-21 862.87 €	-21 862.87 €	\odot	
165/16	Dépôts et cautionnements reçus	Invest.	D				2 020.00 €	2 020.00 €	\odot	
165/16	Dépôts et cautionnements reçus	Invest.	R				1 000.00€	1 000.00 €	\odot	
192/040	plus/moins value cession d'immo	Invest.	R				6 700.00 €	6 700.00 €	\bigcirc	S. à S.
2111/21	Terrains nus	Invest.	D	052			-10 035.56 €	-10 035.56 €		
2115/21	Terrains bâtis	Invest.	D	052			-1 464.44 €	-1 464.44 €	\odot	
21531/21	Réseaux d'adduction d'eau	Invest.	D	154			-132 000.00 €	-132 000.00 €	\odot	
2161/21	Oeuvres et objets d'art	Invest.	D	130			-10 765.81 €	-10 765.81 €	\odot	
2188/21	Autres immo corporelles	Invest.	D	013			11 913.92 €	11 913.92 €		
2312/23	Immos en cours-terrains	Invest.	D	162			36 632.00 €	36 632.00 €	\odot	
2313/23	Immos en cours-constructions	Invest.	D	157			-2 726.00 €	-2 726.00 €		
2313/23	Immos en cours-constructions	Invest.	D	150			-6 500.00 €	-6 500.00 €		
2313/23	Immos en cours-constructions	Invest.	D	140			-950.48€	-950.48€		
2313/23	Immos en cours-constructions	Invest.	D	141			852.45 €	852.45€	\odot	
2313/23	Immos en cours-constructions	Invest.	D	015			15 000.00€	15 000.00 €		
2313/23	Immos en cours-constructions	Invest.	D	147			-27 230.51 €	-27 230.51 €		
2313/23	Immos en cours-constructions	Invest.	D	131			0.00€	0.00€		
2313/23	Immos en cours-constructions	Invest.	D	159			2 160.00 €	2 160.00 €	\odot	
2315/23	Immos en cours-inst.techn.	Invest.	D	154			132 000.00 €	132 000.00 €		
27638/27	Autres éts. publics	Invest.	R				8 700.00 €	8 700.00 €	\odot	

Total sélection

	Proposé	Approuvé
Dépenses	8 905.57 €	8 905.57 €
Recettes	8 905.57€	8 905.57 €

Soit pour un total de la décision modificative comme suit :

Total sélection

	Proposé	Approuvé
Dépenses	93 535.57 €	93 535.57 €
Recettes	93 535.57€	93 535.57 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :



Le Maire propose à l'assemblée délibérante les inscriptions budgétaires suivantes :

A l'investissement

Article/Chap.	Désignation	Sect	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Proposé	Voté	R/O	Type*
165/16	Dépôts et cautionnements reçus	Invest.	R				1 100.00€	1 100.00€	○○	
165/16	Dépôts et cautionnements recus	Invest.	D				1 100.00€	1 100.00 €	\odot	

Total sélection

	Proposé	Approuvé
Dépenses	1 100.00 €	1 100.00€
Recettes	1 100.00€	1 100.00€

Soit pour un total de la décision modificative comme suit :

Total sélection

	Proposé	Approuvé
Dépenses	1 100.00€	1 100.00€
Recettes	1 100.00€	1 100.00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

APPROUVE les dispositions ci-dessus,



Points 4 Subventions manifestations

<u>Festival de Printemps 2016</u>

Le Maire expose au Conseil Municipal la programmation comme chaque année dans les festivités 2015 de l'organisation du Festival de Printemps à caractère musical et littéraire.

Le montant de la dépense prévisionnelle s'élève à 8 500.00 euros TTC et peut bénéficier du concours financier du Conseil Général.

Le Maire souhaite Solliciter l'aide du Conseil Général à hauteur de 8 500 euros,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

Accepte le budget pour une dépense de 8 500 euros,

Sollicite l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 7 000 euros,

Décide à ce que la part communale de 1 500 euros soit inscrite au budget prévisionnel de la Commune en 2016.

Autorise M. le Maire ou son Premier Adjoint à signer tous les documents à cet effet.

Les Folies du Lac 2016

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget prévisionnel des dépenses concernant l'organisation de concerts de très hauts niveaux, manifestation culturelle intitulée « Les Folies du Lac » à Valdeblore La Colmiane 2016.

Le montant de la dépense prévisionnelle s'élève à 120 000 euros TTC et peut bénéficier du concours financier du Conseil Général.

Le Maire souhaite Solliciter l'aide du Conseil Général à hauteur de 90 000 euros,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

Accepte le budget pour une dépense de 120 000 euros,

Sollicite l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 90 000 euros,

Décide à ce que la part communale de 30 000 euros soit inscrite au budget prévisionnel de la Commune en 2016.

Autorise M. le Maire ou son Premier Adjoint à signer tous les documents à cet effet.

Monsieur le Maire précise néanmoins qu'il est en discussion pour la prochaine édition de la Folie des Lacs avec le Conseil départemental des Alpes Maritimes, qui souhaiterait reprendre à sa charge son organisation, tout en laissant le volet artistique/programmation aux équipes de Monsieur BLANCHI.

Rencontre des auteurs et des éditeurs du Haut Pays

Le Maire expose au Conseil Municipal de programmer dans les festivités 2016 l'organisation de la 6ème rencontre des écrivains et des éditeurs de l'arrière-pays dont le budget s'élève à 7 550.00 euros.

Il demande à cet effet de solliciter les aides du Conseil Général à hauteur de 6 000.00 euros.

En effet, les quatre premières éditions ont rencontrés un vif succès, et la Commune souhaite faire encore évoluer cette manifestation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

Accepte le budget pour une dépense de 7 550 euros,

Sollicite l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 6000 euros,

Décide à ce que la part communale de 1 550 euros soit inscrite au budget prévisionnel de la Commune en 2016.

Autorise M. le Maire ou son Premier Adjoint à signer tous les documents à cet effet.

3ème Edition du Festival Neige et Glace du Valdeblore Mercantour Vésubie

Le Maire propose au Conseil Municipal de programmer pour les festivités 2016 l'organisation du 3ème Festival neige et glace du Valdeblore Mercantour Vésubie à la Colmiane. Il demande à Mme GASTALDI de se rapprocher de M. HASLE Gérard et de finaliser un dossier.

Troupe des américains ZODIAC

Il est également demandé au Conseil Municipal, qui accueille la suggestion avec beaucoup d'enthousiasme, « d'exploiter » la venue de la troupe américaine ZODIAC en organisant quelque(s) concerts lors de leur séjour sur le Valdeblore.



Point 5 1 patrimoine mondial d

Candidature du PNM au patrimoine mondial de l'UNESCO « Les Alpes de la Méditerranée »

<u> Convention de partenariat GECT - Communes</u>

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO;

Vu, l'article 4 du règlement CE n°1082/2006, relatif à la constitution du Groupement européen de coopération territoriale (GECT);

Vu, la convention constitutive et les statuts du GECT «Parco Europeo - Parc Européen Alpi Marittime - Mercantour » du 23 mai 2013,

Vu la convention de partenariat en date du 15 mai 2014, entre le GECT « Alpi Marritime-Mercantour », le parc naturel de Marguareis, le parc Alpi Liguri, la Province d'Imperia et le jardin botanique Hanbury ,

CONSIDERANT que la commune est

- consciente de la nécessité de coopérer dans les domaines de la protection et de la gestion des patrimoines naturels, culturels et paysagers, de la valorisation des espaces naturels, du tourisme durable et de t'éducation au développement durable ;
- désireuse de valoriser un territoire d'une valeur exceptionnelle et de conserver ses qualités naturelles, culturelles et paysagères afin d'offrir au public un cadre privilégié pour la découverte et la connaissance de ces patrimoines ;

CONSIDERANT que la candidature des « Alpes de la Méditerranée » au patrimoine mondial de l'UNESCO, portée par le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) « Parco europeo / Parc européen Alpi Marritime-Mercantour » en association avec le parc naturel de Marguareis, le parc Alpi Liguri, la Province d'Imperia et le jardin botanique Hanbury, et le Département des Alpes-Maritimes, a été officiellement inscrite sur la liste indicative des Etats français et italiens en avril 2013 ;

CONSIDERANT que le lien Montagne - Mer est indispensable au sein du projet de périmètre du Bien proposé à l'Unesco pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial pour assurer la démonstration *PV du Conseil Municipal du 3 Octobre 2015* page n° 7

de la valeur exceptionnelle universelle de celui-ci pour les critères relatifs à la géologie, la géomorphologie, les processus écologiques, et la biodiversité ;

CONSIDERANT que la commune aura à se prononcer librement et au fur et à mesure de l'élaboration du projet sur les conditions retenues pour la gestion du Bien « Les Alpes de la Méditerranée » ;

CONSIDERANT la volonté de déposer le dossier à la fin de l'année 2016;

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

DECIDE de s'engager dans le projet de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO des « Alpes de la Méditerranée »

- **Accepte** le principe que le cœur du parc du Mercantour constitue le Bien auquel peuvent venir s'ajouter, selon la volonté des communes, les territoires Natura 2000 ou les réserves géologiques ou naturelles
- **Accepte** le principe de la constitution d'une Zone tampon dont le périmètre correspond à l'aire d'adhésion du Parc du Mercantour ou à tout territoire qui pourrait être défini conjointement. volonté de déposer le dossier à la fin de l'année 2016



Point 6 Délégations et indemnités de déplacement

<u>Mission affectée à un conseiller municipal</u>

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la mission qu'il confie depuis le début du mandat à M. BORGOGNO Christophe, Conseiller Municipal.

Il présente sa mission d'organisation des manifestations sportives sur la commune pour laquelle il est amené à assister à des réunions dans tout le département.

Notamment il a en charge la communication, la faisabilité la conception les préparatifs et l'organisation matérielle et logistique des évènements sportifs.

Il propose au Conseil Municipal:

- De nommer M. BORGOGNO Christophe «chargé de mission à l'organisation de manifestations sportives»,

De lui rembourser certains frais (frais de missions et frais de déplacement),

Le Conseil Municipal, our l'exposé du Maire,

Nomme M. BORGOGNO Christophe « Chargé de mission»,

Autorise M. BORGOGNO Christophe à utiliser son véhicule personnel pour les besoins de sa mission.

Décide de lui rembourser ses frais de déplacements au tarif en vigueur dans l'administration pour son véhicule personnel.

Il est précisé que conformément à la réglementation en vigueur en la matière, M. BORGOGNO Christophe devra souscrire une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée sa responsabilité personnelle ainsi que les éventuelles assurances complémentaires et n'aura droit à aucune indemnité pour dommages subis par son véhicule.

<u>Mission affectée au 1er adjoint</u>

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la mission qu'il confie depuis le début du mandat à M. CIAIS Richard, 1^{er} Adjoint, en tant que représentant de la Commune auprès du Syndicat Mixte de Développement de la Vallée de la Vésubie et du Valdeblore et de la SEM des Cimes du Mercantour.

Il présente les différentes missions qui lui sont affectées :

- ✓ pour mettre en œuvre les orientations stratégiques de la Colmiane en matière de développement du tourisme local,
- ✓ Pour concevoir et assurer le montage, l'animation et la promotion des opérations de développement de la station,
- ✓ pour préparer les éléments nécessaires à la prise de décision et à la définition des orientations stratégiques de développement à la station de la Colmiane,

et pour lesquelles il est amené à assister à des réunions dans tout le département.

Il propose au Conseil Municipal:

- D'affecter à M. CIAIS Richard un ordre de mission permanent,
- De nommer M. CIAIS Richard « chargé de mission COLMIANE»,
- De lui rembourser certains frais (frais de missions et frais de déplacement),

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

Nomme M. CIAIS Richard « Chargé de mission COLMIANE», et lui affecte un ordre de mission permanent,

Autorise M. CIAIS Richard à utiliser son véhicule personnel pour les besoins de sa mission, Décide de lui rembourser ses frais de déplacements au tarif en vigueur dans l'administration pour son véhicule personnel (Mercedes Benz, Classe M, 11 cv, immatriculé 888 BMZ 06).

Il est précisé que conformément à la réglementation en vigueur en la matière, M. CIAIS Richard devra souscrire une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée sa responsabilité personnelle ainsi que les éventuelles assurances complémentaires et n'aura droit à aucune indemnité pour dommages subis par son véhicule.

<u>Frais de déplacement</u>

Il est demandé à ce que cette possibilité soit étendue à l'ensemble des membres du Conseil Municipal : tout élu chargé d'une mission par Monsieur le Maire, pourra être indemnisé pour les frais relatifs à cette mission.



Point 7

Projet de logements pour personnes en perte d'autonomie : Convention avec la SEM Habitat 06

La Parole est laissée à Monsieur le Maire.

Suite à l'abandon, par le promoteur immobilier, du projet de réalisation de logements pour personnes en perte d'autonomie à l'immeuble « Les Chamois » à la Roche-Valdeblore, pour des raisons de délais « trop longs », Monsieur le Maire a réfléchit à une autre solution en partenariat avec la SEM Habitat 06.

Il propose à l'assemblée de réfléchir sur la possible implantation de ces logements près de la Maison de Santé Pluri-professionnelle à St Dalmas-Valdeblore.

Après discussion sur les moyens de mise en œuvre de gestion, organisés par la SEM Habitat 06, pour lesquels Monsieur le Maire rassure l'assemblée, l'ensemble des conseillers municipaux, charge Monsieur le Maire de continuer à avancer sur ce dossier.



Point 8 Convention Radio Vallées

Suite au dernier Conseil Municipal où le sujet avait été abordé, M. FERRIER Olivier a rencontré M. BROCHET Laurent.



Ce dernier souhaite étendre ses ondes d'écoutes et notamment associer Valdeblore la Colmiane au secteur VESUBIE! En plus de la radio, il y a un magazine qui est émis tous les 3 mois.



Radio Vallées émet actuellement sur la Roya, Bévéra et la Vésubie et couvre ainsi 42 villages et à dépasser le seuil de 16 000 auditeurs sur bande FM et internet!



La demande a été faite au CSA de pouvoir avoir une onde FM depuis Carros jusqu'au haut de la vallée.

De plus, M. BROCHET a dans la perspective d'étendre son domaine à l'audiovisuel.

Pour <u>les coûts</u> c'est 0.50 € par habitant.

Les **besoins** : mise en place d'un émetteur à la Colmiane.

La proposition rencontre un vif succès auprès de l'ensemble du Conseil Municipal.



Point 9

Mise en place d'une convention unique avec le CDG o6 pour les missions facultatives

Adhésion à la convention unique d'offre de services proposée par le CDG06 au titre des missions facultatives

Notre commune est affiliée au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-Maritimes (CDG06) qui assure pour notre compte, dans le domaine de la gestion des ressources humaines, les missions obligatoires prévues par la loi, notamment la gestion de la carrière des agents, l'organisation des commissions administratives paritaires, la bourse de l'emploi et l'organisation des concours et examens.

Nous n'avons passé à ce jour aucune convention avec le CDG06 afin qu'il exerce pour nos agents des missions facultatives.

Le périmètre de la présente convention-cadre couvre les missions facultatives proposées par le Centre dans le cadre des articles 24 à 27 de la loi de 1984.

Code	Intitulé de la mission
MEDP	Médecine de prévention (art 26-1)
HYSE	Hygiène et sécurité (art 25 et 6-1)
REMP	Remplacement d'agents (art 25)
SSOC	Service social (art 25)
APSY	Accompagnement psychologique (art 25)
CREC	Conseil en recrutement (art 25)
CORH	Conseil en organisation RH (art 25)
ARCH	Archivage (art 25)

Le Président du CDG06 nous a fait connaître que le Conseil d'Administration avait délibéré le 22 juin dernier pour simplifier ce dispositif et le remplacer par une convention unique afin de faciliter la gestion des adhésions actuelles et futures à ces missions.

Le nouveau cadre juridique qu'il nous est proposé d'adopter repose sur une convention unique d'une durée de 3 ans dont l'entrée en vigueur interviendra au 1er janvier 2016.

Les principes régissant cette convention unique sont les suivants :

- pour les missions facultatives déjà souscrites : la convention se substituera de plein droit aux conventions existantes aux conditions de tarif et de service actuellement en vigueur ;
- ✓ pour les missions facultatives dont notre commune pourra souhaiter bénéficier après la signature de la convention unique : l'accès à ces missions se fera par la souscription d'un simple bulletin d'adhésion sans qu'il soit besoin de passer de nouvelle convention ;

- ✓ les annexes de la convention unique précisent les conditions particulières de réalisation de ces missions et la grille tarifaire applicable pour l'année 2015 ;
- ✓ ces annexes pourront le cas échéant être actualisées par le Conseil d'Administration du CDG06 en fonction de l'évolution des conditions de réalisation et du coût de ces missions, étant précisé que le CDG06 dispose d'une comptabilité analytique pour lui permettre de fixer les tarifs applicables au plus juste coût.

Ce dispositif présente ainsi le double avantage de faciliter l'accès de notre commune aux missions facultatives par une formule d'adhésion « à la carte » au moyen d'une seule convention avec le CDG06 et de simplifier la gestion administrative des relations entre les deux partenaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

Décide d'adhérer au dispositif de convention unique d'offre de services proposé par le CDG06 pour l'accès aux missions facultatives assurées par cet établissement, tel qu'exposé dans la délibération n° 2015-25 du CDG06 jointe en annexe à la présente délibération ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention unique d'offre de services présentée par le CDG06 ainsi que les demandes d'adhésion aux missions proposées par ladite convention.



Le lycée de la Montagne utilisera durant l'année scolaire 2015/2016 les équipements sportifs de la piscine municipale, pour un contingent de 160 heures, selon les tarifs validés dans le délibération 2015-11 du 07/02/2015.

Le Conseil Municipal doit statuer sur l'utilisation par le lycée de cet équipement et autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents, conventions et autre document à cet effet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents,

Approuve l'utilisation par le lycée de la montagne de la piscine municipale durant l'année scolaire 2015/2016, pour un contingent d'heures de 160.

Charge Le Maire ou son 1er Adjoint à signer tous documents à cet effet.

Demande de matériel lycée

Le lycée a fait la demande de matériel suivante :

MATERIEL EQUIPEMENT PISCINE DE VALDEBLORE qui nous parait indispensable pour le long terme en milieu scolaire.

références CASAL

	reference	Prix unitaire	quantité	total
MANNEQUIN SAUVETAGE ADULTE	NA52	253	1	253
MANNEQUIN SAUVETAGE ENFANT	NA51	227	1	227
TAPIS FLOTTANT 2mx1m	NA60	87,15	2	174,3
LOT 4 CERCEAUX LESTES	NA64	27,85	4	111,4
ALGUES LESTES 4	NA70	13,95	4	55,8
BALLON MULTIBALL	SC118	7,1	5	35,5
PLANCHES SENIOR	NA01	7,95	20	159
	-1.		*	
				1012

Monsieur le Maire demande au délégataire d'inscrire ces dépenses d'ici la réouverture au mois de février 2016.

Ce matériel sera affecté à l'ensemble des scolaires (lycée et autres).

Point 11
Investissements

<u> Ad'ap – Agenda d'accessibilité programmée</u>

Le Bureau d'études missionné, QCS Services du groupe Qualiconsult, nous a remis un 1er rapport. Celuici appel cependant certaines précisions.

En accord avec les services de la DDTM, une prolongation d'une quinzaine de jours nous est accordée et nous permettra mardi prochain d'affiner puis finaliser le dossier.

A ce jour la dépense est estimée à 227.930,00 €uros H.T. Le planning financier à approcher est de :

 \pm 20.000 en 2016

 \pm 50.000 en 2017

 \pm 70.000 en 2018

Le reste de 2019 à 2021

<u>Canaux d'irrigation</u> Réhabilitation du Canal de Brière à La Bolline Valdelbore

Le Maire présente à l'Assemblée Délibérante l'avant-projet sommaire de la réhabilitation du Canal de Brière à La Bolline Valdeblore.

Les travaux s'élèvent à 97 795.45 € H.T.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Approuve les travaux de réaménagement à La Bolline, pour un montant de 97 795.45 € H.T.,

Sollicite l'Etat/l'Europe, la Région PACA, le Département des Alpes-Maritimes, la M.N.C.A., l'Agence de l'Eau, le Parc National du Mercantour pour une subvention à hauteur de 80% du montant H.T.,

Autorise Le Maire ou son 1er Adjoint à signer tous documents à cet effet.

Réalisation des Vergers Conservatoires à La Bolline Valdeblore

Le Maire rappelle les différentes décisions prises pour la réalisation des Vergers Conservatoire à La Bolline Valdeblore dont la dépense s'élève à 30.360 €uros H.T..

Aujourd'hui, il présente à l'assemblée délibérante une modification qui porte uniquement sur le financement de cet investissement qui s'établit comme suit :

- Parc National du Mercantour 12 629.48 € H.T.

- Département des Alpes-Maritimes 5 101.04 € H.T.

- Commune de Valdeblore 12 629.48 € H.T.

majoré de la T.V.A.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Approuve le nouveau plan de financement de l'opération des vergers conservatoires comme cidessus.

Autorise Le Maire ou son 1er Adjoint à signer tous documents à cet effet.

PV du Conseil Municipal du 3 Octobre 2015

Conservation et restauration d'un mélézin à vocation Sylvopastorale à Mollières - Valdeblore

Le Maire présente à l'Assemblée Délibérante l'avant-projet sommaire de la conservation et la restauration d'un mélézin à vocation Sylvo-Pastorale à Mollières-Valdeblore.

Les travaux s'élèvent à 53 000,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Approuve les travaux de conservation et de restauration d'un mélézin à vocation Sylvopastorale à Mollières-Valdeblore pour un montant de 53 000,00 € H.T.,

Sollicite l'aide financière la plus élevée de l'Etat, l'Europe et le Parc National du Mercantour pour une subvention maximale de 80% du montant H.T.,

Autorise Le Maire ou son 1er Adjoint à signer tous documents à cet effet.

Convention d'application de la charte du Parc National de Mercantour pour les années 2015/2016 & 2017

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention d'application de la charte du Parc National du Mercantour concernant la Commune de Valdeblore et pour une période de 3 ans (2016-2017-2018).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Approuve ce projet de convention;

Autorise Le Maire ou son 1er Adjoint à signer tous documents à cet effet.

Station-service

Avant toute chose Monsieur BORGOGNO souhaite préciser qu'au-delà de la station-service, il s'agit également de la création d'une aire de camping –car et d'un réaménagement de l'entrée de la Bolline.

Le secrétaire général précise que ce dossier est en cours d'examen par la Métropole qui devrait contacter contactés prochainement les services afin d'échanger sur :

- ✓ Justification de « l'utilité publique ,
- ✓ La procédure de modification de la zone N en U,
- ✓ La possibilité d'inscrire cette demande au PLUm qui devrait aboutir 1er semestre 2017
- ✓ Le choix d'une autre implantation,

Après une longue discussion, il est demandé d'entrevoir à la commission d'autres possibilités pour trouver des solutions alternatives plus courtes dans les délais.

<u>Assistance à Maîtrise d'Ouvrage</u>

Monsieur le Maire rend compte d'une réunion avec un Maître d'Œuvre susceptible de nous apporter son soutien Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Il propose à celui-ci d'apporter son concours sur des opérations qui traînent à instruire ou à démarrer, et pour commencer :

- ➤ Le Four de Saint Dalmas : DP obtenue et financée, reste à consulter et réaliser ;
- ➤ La mise aux normes électriques du camping : choisir un bureau d'études pour établir un diagnostic ;
 - La réhabilitation d'un court de tennis : préparer un APS puis un DCE.

Ces missions sont variées, et des points d'avancement réguliers seront présentés à monsieur Le Maire.

Illuminations de Noël

La parole est laissée à Mme GOUNIOT Caroline qui présente le travail effectué avec la Commission crée à cet effet. Après avoir fait un tour de la Commune en recensant les besoins, il en ressort qu'il serait nécessaire d'allouer une enveloppe de 16 000 € HT pour l'achat de motifs nouveaux. A savoir que cette enveloppe se divise de la manière suivante :

- 6 000 € environ pour remplacer le matériel cassé et détérioré qui ne fonctionne plus,
- 10 000 € pour embellir et agrémenter la totalité de la Commune.

Il est précisé également que suite à une nouvelle réglementation, une mise aux normes électriques est nécessaire par l'achat de boitiers, indépendants des motifs, d'une valeur de 10 000 € HT.

L'accord est donné par le Conseil Municipal pour poursuivre l'achat de ce matériel.

Il est demandé à lancer la consultation pose/dépose de ce matériel au plus vite.

Point sur travaux

Jardin de La Bolline

L'Opération a été réceptionnée sans réserve par Fred ATLANI & Françoise SAIA le mercredi 23 septembre, en présence des entreprises.

Le budget était de 54.934,00 €uros HT

Marché Jeux 53.071,15 € Acquisition mobilier 1.827,90 € Soit un total de 54.899,05 €

Une dépense supplémentaire, sur fonds propres, a été réalisée. Il s'agit du remplacement des anciennes dalles en graviers lavés par des dalles en luzerne pour 1.760,00 €.

M. ELIASSE Philippe demande à ce que soit mené une étude à l'école de la Bolline pour faire un revêtement à l'identique et changer les jeux qui sont vieillissants et commencent à se détériorer, en précisant que le jardin de l'école est celui qui est le plus fréquenté des 3 villages.

Pour ne pas gêner les activités scolaires et celles de l'ALSH une attention particulière devra être portée aux dates des travaux. M. ELIASSE souhaiterait que ces travaux aient lieu durant les vacances d'avril.

Place des châtaigniers

Les travaux ont démarré début septembre comme prévu.

PV du Conseil Municipal du 3 Octobre 2015

La première phase consiste à livrer, pour la fête des châtaignes :

- La suppression d'arrivée des eaux pluviales,
- Le mur de soutènement,
- Le remblaiement et la plateforme d'accueil du chapiteau,
- L'accès PMR.

La seconde phase devra achever:

- La bordure du pourtour du chapiteau,
- Un bicouche sur l'emprise du chapiteau,
- La réalisation de 8 blocs béton pour fixation du chapiteau,
- Le reverdissement des abords,
- La mise en place de 60 ml de barrière.

Enfin, par la pose d'une barrière d'accès et d'un marquage au sol, cette place pourra accueillir une aire de dépose d'hélicoptère (DZ) accessible toute l'année, pour les secours.

Travaux Mollières 2013

Cette opération de 37.870,00 € HT, est financée par le Parc National du Mercantour et le Conseil Départemental.

Dans cette opération nous avions prévu HT:

La reprise de l'accès piétons au cimetière pour 2.500 €

La Fixation du cadran solaire pour 1.000 €

Et la fourniture d'un panneau d'informations pour 2.215 €

Soit un total de 5.715 €

Ces travaux n'étant plus d'actualité, et ne voulant pas perdre le bénéfice des subventions acquises, l'association des propriétaires de Mollières nous propose les travaux de substitutions suivants :

Reprise de l'ancien caniveau d'eaux pluviales sous la toiture nord de la chapelle qui supprimerait ainsi les intrusions d'eaux pluviales dans la chapelle, la sacristie, et l'ancien presbytère 1.800 €

iti usions a caux praviaies dans la chapene, la sacristie, et l'ancien presbytere	1.000 C
Un dallage pierre (14 m²) avec marches dans le village	825 €
Le remplacement de la fenêtre du four	400 €
Une table en bois pour la vierge	1.015 €
Et la prolongation du mur qui mène au cimetière	2.440 €
Soit un total de	6.480 €

La différence peut être prise sur les crédits restants à cette opération qui sont suffisants pour réaliser la totalité de ces investissements.

Informations

Marchés Publics

Le décret n° 2015-1163 du 17 septembre 2015 procède au relèvement, à compter du 1er octobre 2015, du seuil de dispense de procédure des pouvoirs adjudicateurs et des entités adjudicatrices à 25 000 € HT, tout en garantissant, en dessous de ce seuil, le respect des principes fondamentaux de la commande publique.





Les concessions triennales de pâturage arrivent à échéance le 20 Octobre prochain.

Cela concerne, hormis la Colmiane qui est régie par un bail à ferme :

- Anduébis,
- Millefonts,
- Plan de la Gourra,
- Marges,
- Le Collet.

Parmi ces dernieres, 3 vont nécessiter une certaine vigilance :

Anduébis qu'il va falloir scinder en deux : une partie, La Balma, l'autre partie est en cours de discussion. Mollières avec Marges et Le Collet seront prochainement étudiés avec le PNM.

Les autres concessions peuvent être simplement réattribuées de grès à grès.

Enfin, Monsieur Luc Vallet, titulaire des pâturages du Plan de la Gourra et de Millefonts, nous alerte sur l'état de la vacherie de ce dernier. Une visite s'impose.

Sujets Métropolitains



Travaux 2015 en cours & financement :

Travaux 2015	Montants
Mur Saint Roch	7 000,00 €
Chemin Savelet - reprise général	17 520,00 €
Mur du four à la Bolline	11 535,84 €
PATA	33 300,00 €
PATA complément	6 537,00 €
Reprises suite intempéries	9 621,04 €
Chemin de St Pierre La Bolline	46 124,18 €
Place des châtaigners	5 700,00€
Signalisation	3 000,00€
Eclairage public	4 285,00 €
Total	144 623,06 €

Eau & Assainissement

La métropole va débuter les travaux de la rue de l'Irette à la Bolline ; remplacement des conduites d'eaux potable et usées vieillissantes et fuyardes ; et nous questionne sur nos souhaits du revêtement de la rue.

Elle nous propose, sur une largeur de 1,50 m, des pavés identiques à ceux des rues de St Dalmas.

Eclairage public

Les éclairages publics de la Pergola à la Colmiane et du Chalvin à la Bolline sont réalisés.



Point 12 Questions diverses

La parole est laissée à Mme GASTALDI Danièle qui retrace les différents rendez-vous et courriers adressés par la Trait d'Union par le biais de sa Co-Présidente Mme SMITH Emily.

Les éditeurs du bulletin trimestriel proposent à la mairie une collaboration, en laissant à disposition un encart « la voix de la Mairie » dans le bulletin, où la municipalité aura libre choix des thèmes abordés et un droit de réponse aux articles présentés par les rédacteurs du Trait d'Union.

Le tirage étant prévu à 1000 exemplaires au trimestre, l'association, demande en échange une contrepartie financière, forfaitaire et trimestrielle, de 145 €.

Les membres du Conseil Municipal donne une suite favorable à cette demande, et charge Mme GASTLADI de suivre le dossier.

Ralentisseur à la Roche

Monsieur BORGOGNO Christophe demande à ce qu'un ralentisseur soit ajouté à l'entrée de la Roche entre les 2 rétrécissements déjà en place. Il est envisagé par le Conseil Municipal d'installer ce nouveau ralentisseur de type « Bump » en amont de la courbe située avant l'ancienne cabine téléphonique (avant le parking). Le secrétaire général devra se rapprocher des services de la Métropole pour sa mise en œuvre.

Enfin M. BORGOGNO note que les travaux concernant les pluviales au niveau du restaurant Le Stop vont débuter.

Lavoir Bolline

Monsieur FERRIER Olivier déplore que le dossier n'avance pas avec l'architecte en charge du dossier.

Il est posé alors la question de la nécessité d'un architecte puisqu'il s'agit d'une réhabilitation à l'identique.

Il propose ainsi de s'occuper de demander un chiffrage: consultation de 3 entreprises pour une réhabilitation à l'identique.

SDIS

Il est demandé à Monsieur le Maire de relancer le Conseil Départemental et les services du SDIS pour la fourniture d'un défibrillateur pour la commune.

De plus, Monsieur FERRIER Olivier précise qu'il serait judicieux de faire un courrier au Lieutenant-Colonel GIACOBI pour demander une garde unité pour la manifestation de la Fête des Châtaignes.



Monsieur FERRIER Olivier fait part à l'assemblée des devis qu'il a obtenus pour la remise en état des clochers de la Chapelle de la Bolline et celui de Ste Croix.

Apres avoir examiné ces devis, il est demandé par le Conseil Municipal d'entamer les démarches nécessaires à la remise en état des deux clochers.

Abribus La Roche

Madame FERNADEZ SAIA Françoise demande à Monsieur GRAGLIA André, qui va se renseigner, où en sont les travaux pour la création d'un abribus à la Roche. De même, s'est posée la question pour la reconstruction des abris poubelles à la Roche.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 12h30.



Le Secrétaire, Le Maire,

. Fernand BLANCHI.